

## **OBJET**

---

La société **AXCENTEO**, Société à Responsabilité Limitée au capital de 12000 euros, domiciliée au 3 rue Théophraste Renaudot - 34000 Montpellier, Siret 44179944200013,

propose un gestionnaire d'e-mailings (envoi d'emails) en ligne grâce à son service « Eo-Mailing.com », accessible via son site internet <http://www.eo-mailing.com/> (ci-après nommé « **EO-MAILING** »). Ce service est exclusivement réservé aux utilisateurs majeurs.

Les présentes conditions générales définissent, d'une part, les conditions d'utilisation du gestionnaire et, d'autre part, la communication entre la société **AXCENTEO** et l'utilisateur de son service (ci-après nommé « le **Client** »).

**AXCENTEO** se réserve la possibilité de modifier les présentes conditions générales. Le fait qu'**AXCENTEO** ne se prévale pas à un moment donné des présentes conditions générales ne pourra être interprété comme valant renonciation par cette dernière à se prévaloir ultérieurement de l'une des quelconques desdites conditions.

## **ARTICLE 1 – ENREGISTREMENT DU COMPTE PERSONNEL**

---

La validation, par le **Client**, de son enregistrement sur le gestionnaire, entraîne l'acceptation expresse et sans réserve par celui-ci des présentes conditions générales et exclut l'application de toutes dispositions différentes ou contraires pouvant figurer sur des documents commerciaux.

L'accès au gestionnaire par le **Client** et l'envoi d'un courrier électronique d'information par **EO-MAILING** vaudra acceptation par le **Client** de ces modifications.

Pour être valablement inscrit sur le gestionnaire, le **Client** doit remplir un formulaire d'enregistrement, compléter l'ensemble des informations requises et certifier l'exactitude et la sincérité de celles-ci.

L'inscription ne devient définitive que lors de l'envoi, par **EO-MAILING**, d'une confirmation d'inscription, par courrier électronique, en fonction du caractère complet ou inexact du formulaire d'enregistrement, ou pour toute autre cause objective pouvant justifier le rejet par **EO-MAILING** de la demande d'enregistrement.

A compter de cette confirmation, le **Client** pourra librement utiliser son compte au moyen d'un identifiant et d'un code confidentiel.

Le **Client** pourra librement modifier son mot de passe. L'identifiant et le code confidentiel sont strictement personnels au **Client** qui devra faire le nécessaire, sous sa responsabilité, pour en prévenir toute divulgation à des tiers.

Leur utilisation sera toujours réputée avoir été effectuée par le **Client**, **AXCENTEO** n'étant en aucun cas responsable de leur utilisation, frauduleuse ou non, par un tiers.

## **ARTICLE 2 – OBLIGATIONS D'AXCENTEO**

---

**AXCENTEO** s'engage à apporter tout le soin et toute la diligence nécessaires à la fourniture d'un service de qualité conformément aux usages de la profession et à l'état de l'art. **AXCENTEO** ne répond que d'une obligation de moyen.

## ARTICLE 3 – RESPONSABILITES D'AXCENTEO

---

La responsabilité d'**AXCENTEO** ne sera pas engagée :

Si l'exécution du contrat, ou de toute obligation incombant à **AXCENTEO** au titre des présentes, est empêchée, limitée ou dérangée du fait d'incendie, explosion, défaillance des réseaux de transmission, effondrement des installations, épidémie, tremblement de terre, inondation, panne d'électricité, guerre, embargo, loi, injonction, demande ou exigence de tout gouvernement, grève, boycott retrait d'autorisation de l'opérateur de télécommunication, ou autre circonstance hors du contrôle raisonnable d'**AXCENTEO** ("Cas de Force Majeure"), alors **AXCENTEO**, sous réserve d'une prompt notification au **Client**, devra être dispensée de l'exécution de ses obligations dans la limite de cet empêchement, limitation ou dérangement, et le **Client** sera de la même manière dispensé de l'exécution de ses obligations dans la mesure où les obligations de cette partie sont relatives à l'exécution ainsi empêchée, limitée ou dérangée, sous réserve que la partie ainsi affectée fasse ses meilleurs efforts pour éviter ou pallier de telles causes d'inexécution et que les deux parties procèdent avec promptitude dès lors que de telles causes auront cessé ou été supprimées.

La partie affectée par un Cas de Force Majeure devra tenir l'autre partie régulièrement informée par courrier électronique des pronostics de suppression ou de rétablissement de ce Cas de Force Majeure. Si les effets d'un Cas de Force Majeure devaient avoir une durée supérieure à 30 jours, à compter de la notification du cas de force majeure à l'autre partie, le contrat pourra être résilié de plein droit à la demande de l'une ou l'autre partie, sans droit à indemnité de part et d'autre. soit encore du fait du **Client**, notamment dans les cas ci-après : détérioration de l'application, mauvaise utilisation des terminaux par le **Client** ou par sa clientèle, faute, négligence, omission ou défaillance de sa part, non-respect des conseils donnés, divulgation ou utilisation illicite du mot de passe remis confidentiellement au **Client**, faute, négligence ou omission d'un tiers sur lequel **AXCENTEO** n'a aucun pouvoir de contrôle ou de surveillance, demande d'interruption temporaire ou définitive du service émanant d'une autorité administrative ou judiciaire compétente, ou notification d'un tiers au sens de l'article 6 de la LCEN, destruction partielle ou totale des informations transmises ou stockées à la suite d'erreurs imputables directement ou indirectement au **Client**.

Les réparations dues par **AXCENTEO** en cas de défaillance du service qui résulterait d'une faute établie à son encontre correspondront au préjudice direct, personnel et certain lié à la défaillance en cause, à l'exclusion expresse de tout dommage indirect tel que, notamment, préjudice commercial, perte de commandes, atteinte à l'image de marque, trouble commercial quelconque, perte de bénéfices ou de **Clients** (par exemple, divulgation inopportune d'informations confidentielles les concernant par suite de défectuosité ou de piratage du système, action d'un tiers contre le **Client**, etc.). En tout état de cause, le montant des dommages et intérêts qui pourraient être mis à la charge d'**AXCENTEO**, si sa responsabilité était engagée, sera limité au montant des sommes effectivement versées par le **Client** à **AXCENTEO** pour la période considérée ou facturées au **Client** par **AXCENTEO** ou au montant des sommes correspondant au prix de la prestation, pour la part du service pour laquelle la responsabilité d'**AXCENTEO** a été retenue. Sera pris en considération le montant le plus faible de ces sommes. **AXCENTEO** n'effectue aucune sauvegarde spécifique des données hébergées. Il appartient en conséquence au **Client** de prendre toutes mesures nécessaires à la sauvegarde de ses données en cas de perte, ou de détérioration des données confiées, quelle qu'en soit la cause, y compris celle non expressément visée par les présentes.

Le **Client** reconnaît qu'aucune stipulation des présentes ne le dégagera de l'obligation de payer tous les montants dus à **AXCENTEO** au titre des prestations réalisées.

## ARTICLE 4 – OBLIGATIONS ET RESPONSABILITE DU CLIENT

---

Le **Client** s'engage à disposer du pouvoir, de l'autorité et de la capacité nécessaires à la conclusion et à l'exécution des obligations prévues aux présentes. **AXCENTEO** recommande au **Client** de lire et de respecter les règles de prospection par courrier électronique à respecter à l'adresse suivante : <http://www.cnil.fr/>.

Le **Client** s'engage à communiquer ses coordonnées et informations bancaires exactes à **AXCENTEO**. Le **Client** est le responsable entier et exclusif des mots de passe nécessaires à l'utilisation de son Service. **AXCENTEO** dégage toute responsabilité pour toute utilisation illicite ou frauduleuse des mots de passe mis à la disposition du **Client**. La fourniture des mots de passe est considérée comme confidentielle. Toute suspicion d'une divulgation, intentionnelle ou non, des mots de passe fournis, engage la responsabilité unique du **Client** à l'exclusion de celle d'**AXCENTEO**. En cas d'une demande de changement du mot de passe par le **Client**, **AXCENTEO** facturera ce service au temps passé sur cette opération. Le **Client** supportera seul les conséquences du défaut de fonctionnement du service consécutif à toute utilisation, par les membres de son personnel ou par toute personne auquel le **Client** aura fourni son (ou ses) mot(s) de passe. De même, le **Client** supporte seul les conséquences de la perte du ou des mots de passe précités.

Le **Client** s'engage à respecter l'ensemble des prescriptions légales et réglementaires en vigueur, et en particulier celles relatives à l'informatique, aux fichiers, aux libertés et à la propriété intellectuelle, ainsi que les droits des tiers, et s'engage notamment à faire toute déclaration des traitements auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (C.N.I.L.).

Le **Client** s'engage par ailleurs à prendre toutes les assurances nécessaires auprès d'un organisme notoirement solvable afin de couvrir tous les dommages qui lui seraient imputables dans le cadre du présent contrat ou de son exécution.

Le **Client** déclare accepter pleinement toutes les obligations légales découlant de la propriété de ses services, **AXCENTEO** ne pouvant être recherché ni inquiété à cet égard pour quelque cause que ce soit, notamment en cas de violation de lois ou règlements applicables aux services du **Client**. Le non-respect par le **Client** des points visés ci-dessus et des points visés aux conditions générales, et notamment toute activité susceptible d'engendrer une responsabilité civile et/ou pénale entraînera le droit pour **AXCENTEO** d'interrompre sans délai et sans mise en demeure préalable les services du **Client** et de résilier immédiatement et de plein droit le contrat, sans préjudice du droit à tous dommages et intérêts auxquels **AXCENTEO** pourrait prétendre.

Le **Client** s'engage à régler directement à l'auteur de la réclamation toute somme que celui-ci exigerait d'**AXCENTEO**. En outre, le **Client** s'engage à intervenir sur demande d'**AXCENTEO** à toute instance engagée contre cette dernière ainsi qu'à garantir **AXCENTEO** de toutes les condamnations qui seraient prononcées contre elle à cette occasion. En conséquence, le **Client** s'engage à faire son affaire personnelle de toute réclamation et/ou procédure quelle qu'en soit la forme, l'objet ou la nature qui serait formée contre **AXCENTEO** et qui se rattacherait aux obligations mises à la charge du **Client** au titre du présent contrat.

Le **Client** s'engage à informer **AXCENTEO** dans les 48 heures de toute modification concernant sa situation, et dans les 24 heures de toute perte éventuelle des mots de passe. Le **Client**, pour tout contact avec **AXCENTEO**, s'engage à formuler clairement sa demande, selon les règles d'usage.

## **ARTICLE 5 – AUTRES ENGAGEMENTS**

---

La société **AXCENTEO** s'engage à faire ses meilleurs efforts pour sécuriser, conformément aux progrès techniques l'accès, la consultation et l'utilisation des informations de son service **EO-MAILING**.

Le **Client** déclare accepter les caractéristiques, les lois et les limites de l'Internet, et en particulier reconnaît :

- qu'il est le seul responsable de l'usage fait des informations enregistrées, affichées ou transférées au travers du service **EO-MAILING**.
- que la société **AXCENTEO** ne pourra être tenue, du fait d'une obligation expresse ou tacite, comme civilement responsable envers le **Client** de quelconques dommages directs ou indirects découlant de l'utilisation ou de la mauvaise utilisation de ces informations.
- qu'il a connaissance de la nature de l'Internet, en particulier de ses performances techniques et des temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer ces informations.
- que la communication par le **Client** de tout ou partie des éléments du service est faite sous sa propre responsabilité.
- qu'il appartient au **Client** de prendre toutes les mesures nécessaires pour s'assurer que les caractéristiques techniques de son ordinateur lui permettent la consultation de ces informations.
- ne pas contrevenir à la législation française, à la réglementation et aux usages en vigueur.
- ne pas falsifier ou dissimuler toute information personnelle ou professionnelle concernant son identité ou ses intentions.
- ne pas annoncer, diffuser, publier, transmettre, distribuer, vendre ou mettre à la disposition au moyen du service toutes informations, messages, textes, images, documents et fichiers que la législation française considère illégale, obscène, pédophiles, pornographique, négationniste, diffamatoire, mensongère, fallacieuse, insultante, agressive, dénigrante, menaçante, discriminatoire, incitant à la haine, à la violence, au racisme ou à l'antisémitisme, appelant au meurtre ou au suicide ainsi que tout acte de piratage informatique, de collecte frauduleuse de données personnelles, de contrevenir à tout droit d'auteur, droit voisin, droit de la personnalité, ou droit de propriétaires de signe distinctif.
- ne pas transmettre par le biais de **EO-MAILING** tout élément susceptible de contenir un virus ou autre élément susceptible d'endommager, d'intercepter, d'interférer tout ou partie du service.
- ne pas annoncer, publier, transmettre, distribuer à travers **EO-MAILING** toute information illégale, frauduleuse, notamment toute information, communication ou transmission qui constitue le support d'une activité illégale ou violant la législation française.
- ne pas annoncer, publier, transmettre, distribuer, vendre par le biais de **EO-MAILING** toute information violant un droit de propriété intellectuelle ou industrielle.

- qu'**EO-MAILING** n'est pas destiné à l'envoi de SPAM (courriers électroniques non sollicités par les destinataires). Dans ce cadre, le **Client** accepte qu'**EO-MAILING** puisse bloquer, sans aucun avertissement et à tout moment, les envois émis par le **Client** via **EO-MAILING** si ce dernier considère cet envoi comme « non qualitatif » (c'est-à-dire si le nombre d'adresses email incorrectes est, selon **AXCENTEO**, trop important).

- qu'**EO-MAILING** utilise des solutions d'hébergement et de routage d'e-mails proposées par des entreprises tiers et qu'il doit donc respecter les conditions générales de services et les conditions particulières de ces entreprises. **AXCENTEO** à communiquer ces conditions au **Client** sur simple demande.

Et enfin qu'il appartient au **Client** de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données de la contamination par d'éventuels virus circulant à travers le réseau Internet et de ne pas les propager.

Dans l'hypothèse où **AXCENTEO** soupçonne ou suppose que le **Client** a inobservé l'une des dispositions visées ci-dessus, **AXCENTEO** se réserve le droit de suspendre, de supprimer l'accès au service ou de bloquer les envois d'emails sans limite de durée. L'exercice ou l'absence d'exercice de ce droit de suspension ou de suppression d'accès au service ne saurait engager la responsabilité d'**AXCENTEO** à l'égard des tiers.

Dans le cas d'une suppression ou suspension d'accès ou blocage des envois, **AXCENTEO** pourra éventuellement proposer la réactivation de son compte, sous condition d'un engagement du **Client** de respecter strictement les engagements décrits dans ce document sous peine d'une exclusion définitive. Les conditions tarifaires de ce renouvellement seront définies par **AXCENTEO** et devront être acceptées par le **Client** avant la réactivation de son compte.

## **ARTICLE 6 – ACCES AU SERVICE EO-MAILING**

---

L'ouverture d'un compte est effective immédiatement après l'envoi par **EO-MAILING** d'une confirmation d'inscription par courrier électronique. Le **Client** accède à **EO-MAILING**, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 sauf en cas de force majeure et sous réserve des éventuelles interventions de maintenance nécessaires au bon fonctionnement du service.

**AXCENTEO** s'efforce dans la mesure du possible de maintenir accessible le service 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24, mais n'est tenu à aucune obligation d'y parvenir. **AXCENTEO** peut donc interrompre l'accès au service, notamment pour des raisons de maintenance et de mise à niveau, ou pour toutes autres raisons, notamment techniques. **AXCENTEO** ne peut en aucun cas être tenu responsable de ces interruptions et des conséquences qui peuvent en découler pour le **Client**.

**AXCENTEO** n'est pas responsable des dommages et pertes résultant d'erreurs de système ou d'interruptions affectant son service et peut mettre fin ou modifier tout ou partie de son service à tout moment, et cela sans préavis.

**EO-MAILING** utilisant des solutions d'hébergement et de routage d'e-mails proposées par des entreprises tiers, dépend également des disponibilités de leurs services. En cas de coupures d'**EO-MAILING** provoquées par l'interruption de l'un de ces services, **AXCENTEO** ne pourra être considérée comme responsable.

## **ARTICLE 7 – ABONNEMENT**

---

L'utilisation du gestionnaire d'e-mailings **EO-MAILING** est sous forme d'abonnement.

### **7.1 – Livraison**

La mise à disposition du service intervient dans un délai maximal de 7 jours à compter du paiement effectif du bon de commande par le **Client**. Passé ce délai et à défaut de mise à disposition du service par **AXCENTEO**, le **Client** est en droit de demander l'annulation de la transaction et le remboursement des sommes déjà versées.

### **7.2 – Durée**

Le service a pour durée celle prévue à la commande (elle commence le jour de l'inscription et se termine le dernier jour à minuit). Les données seront effacées à l'expiration du service. **AXCENTEO** s'engage à effectuer, au minimum, un rappel par courrier électronique avant l'expiration du service à l'adresse email d'inscription du **Client**.

### 7.3 – Tarifs

Les tarifs en vigueur pour les différentes prestations proposées par **AXCENTEO** sont disponibles en consultation en ligne sur le site <http://www.eo-mailing.com> et sur demande auprès d'**AXCENTEO**, à l'adresse suivante : **AXCENTEO**, 3 rue Théophraste Renaudot – 34000 Montpellier. Les services ou prestations commandés sont mentionnés dans le bon de commande ; ils s'entendent toutes taxes comprises sauf indication contraire et sont payables en euros.

Le tarif facturé au **Client** correspond au tarif en vigueur de l'abonnement choisi au moment de son inscription. La taxe sur la valeur ajoutée applicable est de 19,60%.

Ce tarif pourra être modifié à tout moment par **EO-MAILING** qui vous informera des nouveaux tarifs applicables dans un délai raisonnable et au minimum dans le délai de trois mois précédant leur entrée en vigueur. La modification du tarif applicable ne prendra effet qu'à compter de la date anniversaire de votre période d'abonnement.

Vous pourrez refuser ces nouvelles conditions tarifaires et mettre fin à votre contrat d'abonnement à l'issue de la période d'abonnement en cours en ne renouvelant pas. Si vous renouvelez votre abonnement, vous serez réputé avoir accepté ces nouvelles conditions tarifaires.

### 7.4– Paiement

Le paiement s'effectue en ligne par carte bancaire au moment de la conclusion du contrat. Le **Client** a la possibilité d'effectuer un règlement par chèque à condition qu'il émane d'un établissement bancaire situé sur le Territoire Français (en raison des frais élevés à notre charge). Il appartient au **Client** de choisir le mode de paiement adapté au service commandé et à son délai d'exécution. Le service souscrit par le **Client** est exécuté dès réception par **AXCENTEO** du bon de commande accompagné du règlement du **Client**, sous réserve d'une éventuelle vérification par **AXCENTEO** des éléments fournis. **AXCENTEO** accusera réception au **Client** du bon de commande et du paiement, et l'informerá par courrier électronique de la mise en œuvre de la prestation commandée.

Pour tout échange d'informations par courrier électronique, la date et l'heure du serveur d'hébergement feront foi entre les Parties.

Le paiement et la facturation s'effectuent en Euros.

Le paiement peut être effectué par carte bancaire (Carte Bleue, Visa, Eurocard/Master Card) et implique la communication d'informations figurant sur la carte de crédit du **Client** (numéro de carte et date d'expiration). Aucune donnée bancaire ne transite ou n'est stockée sur **EO-MAILING**.

La facturation de l'abonnement s'opère sur la base du prépaiement. Une fois l'abonnement effectué et le paiement accepté, la carte de crédit sera débitée en une seule fois du montant de l'abonnement au début de la période d'abonnement puis, au début de chaque période d'abonnement renouvelée.

Chaque période d'abonnement débutée sera facturée et non remboursable, que ce soit en tout ou en partie. De même, le fait de ne pas utiliser l'abonnement sur une période d'abonnement ne donne pas le droit au **Client** à un remboursement.

La sécurisation des opérations de paiement est assurée par le système de paiement fourni par Paypal.

La transaction est effectuée selon les normes de sécurité du secteur bancaire. Les informations bancaires que le **Client** aura été amené à fournir seront utilisées aux seules et uniques fins de procéder au traitement et à la facturation de son abonnement.

### 7.5– Renouvellement

**AXCENTEO** notifiera au **Client** par le biais de courriers électroniques adressés au **Client** (adresse e-mail à tenir à jour, sous la responsabilité du **Client**) avant l'échéance, l'obligation d'acquitter le prix pour le renouvellement du service, lorsque celui-ci est possible. Tout défaut de paiement ou paiement irrégulier, c'est à dire, notamment, d'un montant erroné, ou incomplet, ou ne comportant pas les références requises, ou effectué par un moyen ou une procédure non acceptés par **AXCENTEO**, sera purement et simplement ignoré et provoquera le rejet par **AXCENTEO** de la demande d'enregistrement ou de renouvellement. S'agissant d'un renouvellement payé par chèque, il appartient au **Client** de solliciter le renouvellement avec un délai suffisant de sorte que le chèque soit effectivement reçu par **AXCENTEO** avant expiration du service.

Le **Client** peut renouveler à tout moment une période similaire à son abonnement en cours en se connectant sur <http://www.eo-mailing.com>. Une facture acquittée génère automatiquement la suivante.

## **7.6– Résiliation**

A la fin de sa durée, l'abonnement se résilie automatiquement si le renouvellement n'est pas validé.

**EO-MAILING** se réserve la possibilité de suspendre temporairement ou de résilier définitivement l'abonnement avec effet immédiat, en cas de manquement à l'une quelconque des obligations incombant au **Client** au titre des présentes conditions générales de vente, et plus généralement en cas de comportement que **EO-MAILING**, à sa seule discrétion, aura jugé nuisible à ses intérêts, ou à ceux de tiers.

En cas de suspension de l'abonnement ou en cas de résiliation de celui-ci à l'initiative de **EO-MAILING** pour l'un des motifs visés ci-dessus, le **Client** perd accès à son compte ainsi qu'aux données qui y figurent et il ne lui sera accordé aucun remboursement, que ce soit en tout ou en partie.

## **ARTICLE 8 – PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES**

---

Conformément à la législation française, **EO-MAILING** est en cours de déclaration à la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés) la constitution et la gestion du fichier des **Clients**.

En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le **Client** dispose des droits d'opposition d'accès et de rectification des données le concernant. Ainsi, il peut exiger que soient rectifiées, complétées, clarifiées, mises à jour ou effacées les informations le concernant qui sont inexactes, incomplètes, équivoques, périmées ou dont la collecte ou l'utilisation, la communication ou la conservation est interdite.

Le **Client** peut exercer à tout moment ce droit en allant dans son espace personnel, sur le site <http://www.eo-mailing.com/>. Tous les éléments rédigés et ajoutés par le **Client** dans le gestionnaire **EO-MAILING** (contenus des messages, adresses email, coordonnées postales, numéros de téléphone, documents et images en téléchargement, etc.) resteront strictement confidentiels.

**AXCENTEO** s'engage professionnellement à ne communiquer sous aucun prétexte ces données, ni à les vendre ou à les louer à des organismes tiers, ni même à en faire usage pour ses propres besoins.

## **ARTICLE 9 – DROIT DE RETRACTATION**

---

Par dérogation à l'article L.121-20-1, 1° du Code Français de la Consommation, **AXCENTEO** accorde au **Client** un droit de rétractation de 7 (sept) jours francs à compter de la date de fourniture de services, même si l'exécution de la prestation a déjà commencé sur demande du **Client** et donne droit pour le **Client** au remboursement par tout moyen de paiement des sommes déjà versées dans les meilleurs délais et au plus tard 30 (trente) jours après la date à laquelle le **Client** a exercé son droit de rétractation. Ce droit de rétractation s'effectue par e-mail sur le service support qui se trouve à l'adresse suivante : [retractation@eo-mailing.com](mailto:retractation@eo-mailing.com).

Toute demande de rétractation qui ne respecterait pas le délai légal ou les formalités de l'alinéa précédent ne sera pas prise en considération. Les dispositions du présent article ne sont pas applicables en cas de renouvellement par le **Client** du service souscrit auprès d'**AXCENTEO**. L'article L121-20-2 du Code de la Consommation prévoit en effet que "le droit de rétractation ne peut être exercé (...) pour les contrats de fourniture de service dont l'exécution a commencé, avec l'accord du consommateur, avant la fin du délai de sept jours francs". Dès lors le **Client**, reconnaît avoir donné expressément son accord à l'exécution du service commandé auprès d'**AXCENTEO** dès réception par celle-ci de son bon de commande et de son règlement pour le renouvellement de son service.

Le **Client** est donc expressément informé qu'il ne peut, en application de ces dispositions, et compte tenu de l'accord consenti quant à l'exécution des prestations d'**AXCENTEO**, exercer son droit de rétractation sur les services renouvelés auprès d'**AXCENTEO**.

## **ARTICLE 10 – PUBLICITE ET PROMOTION**

---

**AXCENTEO** pourra à l'occasion de publicité, manifestations, dans les colloques et publications spécialisées sur les marchés professionnels, se prévaloir des services fournis au **Client** ainsi que sur ses documents commerciaux et/ou sa plaquette. **AXCENTEO** pourra donc utiliser le nom et le logo du Client en tant que références sur **EO-MAILING** et autres documents en rapport avec **EO-MAILING**.

## ARTICLE 11 – LEGISLATION COMPETENTE

---

Les présentes conditions générales de vente sont régies par la législation française. Plus particulièrement par la Loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique.

Toute difficulté d'interprétation ou d'exécution relèvera exclusivement des tribunaux compétents de Montpellier (34).

## ARTICLE 12 – DEDOMMAGEMENT

---

Le **Client** est seul responsable des dommages et préjudices directs ou indirects, matériels ou immatériels, causés par lui-même ou ses préposés à tout tiers et à **AXCENTEO**.

Le Souscripteur s'engage à tenir informé **EO-MAILING** de toute demande, réclamation ou condamnation à des dommages intérêts, dont le **Client** pourraient être menacé ou être objet, dès lors que celles-ci auraient pour cause, fondement ou origine l'utilisation par lui du service.

## ARTICLE 13 – NULLITE D'UNE CLAUSE

---

La nullité en tout ou partie d'une quelconque des dispositions des conditions générales de vente aux termes d'une disposition légale ou réglementaire ou d'une décision de justice devenue définitive n'entraîne pas la nullité des autres dispositions ou de la partie de la disposition non entachée de nullité.

## ARTICLE 14 – CLAUSE DE TRANSFERT

---

**AXCENTEO** se réserve le droit de transférer, à tout tiers de son choix et sous quelque forme que ce soit, les droits et obligations qu'elle tient des présentes conditions générales de vente, ce que le **Client** accepte expressément.

## ARTICLE 15 – SUPPORT TECHNIQUE

---

**AXCENTEO** fournira ses meilleurs efforts afin de rendre **EO-MAILING** accessible de manière permanente, exception faite des interruptions rendues nécessaires pour les besoins d'interventions techniques et de maintenance nécessaires.

**EO-MAILING** ne saurait toutefois être tenu pour responsable des difficultés d'accès pouvant résulter des conditions d'accès à internet du **Client** et plus généralement de tout dysfonctionnement ou de toute interruption du compte du **Client** lié à ou résultant d'un cas de force majeure.

En cas de non respect d'une des stipulations des présentes conditions générales, **AXCENTEO** se réserve le droit de suspendre sans préavis l'accès du **Client** à son compte et à l'utilisation du service.

Le **Client** comprend et accepte par la présente que toute opération, tout problème et/ou toute gêne liés à l'hébergement de la solution **EO-MAILING** et au routage des emails n'engendre en aucun cas la responsabilité d'**AXCENTEO**.